

## Réunion du conseil municipal

*Vendredi 8 Juillet 2022*

18h30.

Présents : José RICO – Rémy MANENTI – Martine JABOUILLE – Claire COMBET – Nicolas BIBOLLET – Josyane BAZIN – Véronique GAZET – Denis RICHARD – Bruno RIZZON – Jacky MARTINET – Frédéric MARTINET – Bruno MICHELLAND – Jean Luc DELWAL – Hervé GENON – Marie GENON – Laura PAVIET – Stéphanie PEREZ – Carole MASSUTTI

Excusés : Alexandra LEGRAND – Lionel MELLAN – Roger GACHET – Christelle JALLIFIER-VERNE-  
Raymonde FRISON

Approbation du compte rendu de la séance du 19 Mai 2022.

### Ordre du jour :

- 1/...Point sur travaux 2022.
- 2/...Toiture école primaire Aiguebelle.
- 3/...Vidéoprotection.
- 4/...Visite ruisseau « Nan brun » Randens.
- 5/...Forêts communales.
- 6/...Foncier STEP.
- 7/...A.M.O
- 8/...Démolition ruines « la marliéry »
- 9/...Demandes subventions .
- 10/...Personnel communal
- 11/..Divers :
  - Assainissement
  - Aménagement entrée Z.A.

Aparté : présentation de l'Echappée Belle :

### 1./...Point sur travaux 2022

#### **Information sur les travaux Entre 2 Ponts.**

L'entreprise MARTOIA a achevé ses travaux :

Les remarques formulées au cours d'une réunion de chantier ont été réalisées.

Rappel montant travaux : 165.000 €

Reste les travaux du SDES : dépose 3 poteaux PTT + poteau EDF + branchements particuliers.

Pose d'un candélabre (éclairage public).

Une réception partielle des travaux est prévue dans les jours qui viennent. La date reste à fixer.

### **Chevaliers de Malte.**

L'entreprise MARTOIA doit nous donner une date d'intervention.

Mise en sécurité côté gauche jusqu'au garage Arc Assistance.

Rappel: enrobés + trottoirs (mise en sécurité piétons)

### **Travaux cimetière.**

Nous avons pris contact avec L'entreprise SPIE BATIGNOLES et attendons une date d'intervention.

Intervention « Début Septembre ».

Des travaux sont à réaliser en complément :

- Enrobé depuis le portail
- Cheminement pour aller au jardin du souvenir
- Emplacement enrobé devant la croix
- Cheminement pour aller aux cavurnes.

### **Entreprise PACCARD**

L'entreprise doit intervenir :

Réparation horloge mairie.

devis nacelle : 700 €

Décision du CM : validée à l'unanimité

Installation électrique église.

Intervention début Septembre.

### **Bâtiment scolaire RANDENS**

Après diverses relances, Le bureau d'étude doit nous faire parvenir le rapport pour le choix définitif des travaux à entreprendre.

Rappel travaux : isolation extérieure du bâtiment

menuiseries à changer

chauffage des 2 bâtiments à revoir, on installerait une chaudière à granules

### **Travaux école primaire AIGUEBELLE.**

Entreprise SONZOGNI.

Travaux de mise aux normes salles 2 – 3 – 5 et 14

Les travaux débiteront le 11 Juillet.

Entreprise BUGNON sera chargée de la mise aux normes électriques + éclairage.

Nous avons pris contact avec un bureau d'étude pour avoir une proposition d'aménagement de la partie du bâtiment qui abrite des salles au RDC et des appartements à l'étage.

RDV Mardi 12 Juillet à 9 h

Bureau étude COVAREL.

### **Aménagement cour école primaire AIGUEBELLE.**

Après plusieurs échanges le dossier est pratiquement terminé.  
Vu avec l'Agence de l'Eau. Montant des travaux sera donné prochainement  
Nous attendons le résultat définitif de l'aide.

Les travaux ne pourront débuter qu'en 2023 !!

#### **Enrobés divers.**

Vu avec l'entreprise EIFFAGE. Travaux avant fin juillet

Travaux « Impasse de la digue »

Chemin de « goutte d'or ».

#### **Jeux « parc Rochette »**

Les jeux sont installés. Le grillage et les panneaux d'utilisation seront posés la semaine prochaine.  
Se pose la question de la conformité du jeu que l'on souhaitait conserver !

#### **Chemin « du Perry »**

Nous sommes toujours en attente depuis un an de la pose des candélabres pour l'éclairage public  
!! Le SDES doit nous communiquer une date d'intervention.

#### **Enrobés route :**

Vu avec entreprise EHTP ( GUINTOLI)  
montant du devis = 32.000 €

Décision du CM : avis favorable à l'unanimité

#### **Aménagement local + Bureau Bâtiment mairie**

##### **Ancien secrétariat de mairie :**

Plafond + revêtements.

##### **Bureau « du maire »:**

Refaire les revêtements.

Les travaux seront fait à la suite des travaux de l'école par l'entreprise SONZOGNI (certainement fin Juillet Début Août)

#### **2/Toiture école primaire Aiguebelle.**

Travaux à effectuer pendant les vacances scolaires.

Après diverses intervention l'entreprise « SEMILLON CHARPENTE » ne pourra intervenir qu'aux vacances de «Toussaint » 2022.

Montant des travaux : 17.165 €

Décision du CM : favorable à l'unanimité

### **3/...Vidéoprotection.**

Concerne la commune d'AIGUEBELLE.

Complément d'installation.

L'objectif étant de sécuriser 2 secteurs et d'utiliser la totalité des subventions qui étaient acceptées lors du projet initial.

Montant de l'installation = 8.200 €

#### **Décision du CM.**

Contrat de maintenance pour l'ensemble du système

3.200 €/ an

**Décision du CM avis favorable à l'unanimité**

### **4/...Visite ruisseau « Nan brun »**

Dans le cadre de la « GEMAPI » visite du ruisseau « Nan brun » à RANDENS

Le SPM n'intervient que pour le bas du ruisseau alors que le risque est dans la partie médiane et supérieure !

Rapport de visite attendu.

### **5/...Forêts communales.**

#### **Vente coupes de bois :**

Sur la commune d'AIGUEBELLE : vente 130 M3 de « douglas » à 70 €/m3

Sur la commune de RANDENS : 3 coupes de bois dont 2 qui attendaient 1 acheteur depuis quelques années.

Parcelles 13

18-19

20-21-23

Acheteur : LGO pour un montant total de 65.000 € pour la scierie de la Pouille

Proposition martelage et programme de coupes 2023 dans le cadre de l'aménagement de la Forêt

Parcelles 8 et 9

Volume présumé = 990 m3. Demande pour faire un martelage au début 2023 pour une vente en octobre 2023.

**Délibération du CM : avis favorable à l'unanimité**

### **6/...Foncier STEP.**

Dans le cadre de la construction de la STEP : taxe foncière à payer (évaluation : 444 €)

L'assise foncière de la STEP est la propriété de la commune d'AIGUEBELLE.

Soit on transfère la parcelle à VAL-d'ARC qui met en place une convention avec le SIAEP, soit on transfère la parcelle au SIAEP. Décision prise à l'unanimité d'un transfert au SIAEP.

### **7/..A.M.O.**

Nous avons initialement mandaté le bureau d'étude qui avait été retenu à savoir G HOME de mettre en place une A.M.O qui incluait divers projets à réaliser sur la commune de VAL-d'ARC. Il apparaît plus simple de séparer et de numéroter chaque projet. Vu avec le bureau d'étude : doit nous faire une proposition en ce sens.

### **8/..Démolition ruines « la Marliéry »**

Suite à la proposition du CM de mettre en vente ces ruines.  
Aucun voisin intéressé.  
Aucune réponse à notre proposition.

La démolition de la partie mitoyenne du garage est à exécuter pour éviter tout problème.  
Soit on démolit tout.... 41.500 €  
Soit on démolit la grange avec le toit...23.000 €

Décision du CM : la deuxième proposition est retenue à l'unanimité.

### **9/..Demandes de subventions.**

DECAPADIOTS : en 2019 subvention 2.000 €  
2020 et 2021 : 1.000 €  
2022 =2000 €

ST.ALBAN ( lac) .....2.000 €

De la Vie Pour Eux..... 300 €

Décisions validées à l'unanimité.

### **Personnel communal.**

#### **Pour information :**

Démission Eric BARZAN  
Emplois d'été : jeunes de + de 18 ans

#### **Ecoles :**

voir avec Véronique.

**Document Unique : D.U**

*La mise en place se fera à l'automne.*

Rappel Délibération du CM du 19 Nov.2020

Nous devons recevoir très prochainement :

1 offre tarifaire

1 convention d'exécution.

**10/...Divers**

## **Assainissement**

**Rappel :** l'enquête publique sur le schéma d'assainissement de VAL-d'ARC est terminée.

Cette enquête publique **ne concerne que la zone définie pour créer le séparatif.**

La partie assainissement individuelle est de la compétence du SPANC.

- Le maire fait un point d'information concernant les travaux d'assainissement sur le territoire et l'avancement des secteurs retenus. Il informe le Conseil Municipal des résultats de l'enquête publique arrivée à son terme, et des remarques formulées par les habitants. Un point ressort plus particulièrement des formulations : le secteur de la Pouille. Le maire apporte les informations suivantes : un Schéma Directeur communal a été lancé en 2008 par la Commune d'Aiguebelle (et d'autres communes) dans le cadre de la loi sur l'eau. Ce schéma a été élaboré avec la commune et le bureau d'études SAFEGE, puis VERDIS. Depuis le début de l'étude, le secteur de « La Pouille » a été considéré comme secteur d'assainissement individuel. Cette situation a été validée à la création du SIAEP en 2012 et la mise en place du zonage d'assainissement de Val-d'Arc. Ce qui signifie de façon concrète que le secteur de « La Pouille » est de la compétence du SPANC. Le SIAEP ne peut intervenir que sur une zone d'assainissement collectif. C'est pour cette raison que l'enquête publique ne concernait pas le secteur de la Pouille. Une incompréhension s'est faite jour sur ce dossier sans doute par manque d'information. Madame COMBET, conseillère municipale, est intervenue pour expliquer les inquiétudes, voire les désaccords de certains propriétaires. Devant ce dossier complexe, le maire propose au CM de laisser terminer la procédure en cours qui doit aboutir par l'arrêté du Préfet validant le Schéma Directeur communal de Val-d'Arc. Il s'engage à procéder à une modification de ce schéma dès que possible pour inclure une réflexion sur le devenir de l'assainissement du secteur de la Pouille afin de trouver une solution la mieux adaptée pour tous. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.
  
- **Mise en route officielle des secteurs 1 – 2 et 3** ( ne concerne qu'AIGUEBELLE). Sur RANDENS les travaux sont terminés sur les secteur 4 – 5 – 6 et 8
  
- **Problèmes :**
  - Rue des écoles (pompe de relevage)
  - Branchement la Poste : la partie privée relève du propriétaire.

## **Circulation à « la Pouille »**

- Problème soulevé concernant le ralentisseur devant le lotissement la Petite Vallée dont la signalisation a été renforcée (peinture et panneaux)
- Concernant la barrière, la majorité des habitants souhaitent pour des raisons de sécurité, que la municipalité ferme la voirie au niveau de la maison REFFET. Cependant, Monsieur GENON a sollicité l'avis des services de la région en charge de l'organisation des transports scolaires, et après deux réunions et une visite sur site, nous n'avons toujours pas obtenu un avis favorable en raison des contraintes de sécurité liées à l'accès à la RD 1006. Mais le dossier avance et sera traité pour la prochaine rentrée, sachant que la municipalité souhaite répondre aux attentes de la majorité et au sondage qui conclut à la mise en place d'une barrière séparant ainsi la partie urbanisée de celle consacrée à la ZAC.

## **Aménagement entrée Z.A.**

Projet d'aménagement de l'entrée de la Z.A. et du lotissement « la blancherie II ».

Entreprise EIFFAGE consultée : en attente devis.

Mise en place d'un ralentisseur et de la signalisation horizontale au droit du carrefour avec un stop ou un céder le passage, la priorité restant à la RD.

## **Sécurité :**

- reprise de tous les passages piétons dans la rue principale (Aiguebelle traversée RD 1006)
- refaire la signalisation horizontale et verticale du stop de la sortie de la rue Sainte Catherine.

Remplacement des totems aux entrées d'Aiguebelle. Montant des travaux 1590 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Fait à Val-d'Arc, le 22 juillet 2022

Le maire, José RICO